



Universidad de Valladolid

Facultad de Filosofía y Letras
Grado en Lenguas Modernas y sus
Literaturas

L'idée d'être Français et qu'est-ce
que cela veut dire aujourd'hui ?

Lorena Díez Olivar

Tutor: Javier Benito de la Fuente

Departamento de Filología Francesa y Alemana

Curso: 2022-2023

RESUME ET MOTS CLES

A lo largo de este Trabajo de Fin de Grado ha quedado recogida la información acerca de la idea de qué es ser un francés, la significación que lleva consigo esta idea y cómo podemos interpretar dicho concepto hoy en día. Todo ello queda apoyado en la teoría del iceberg cultural de Edward T. Hall ya que, centrándonos en la parte invisible de la cultura francesa, la parte inconsciente; nos encontramos con las creencias, valores y ciertos patrones de comportamiento que nos ayudan a entender mejor los ideales culturales de esta nación.

En una primera parte más histórica hablaremos de cómo ha ido evolucionando este concepto de ser francés a lo largo de los siglos. Y, en la segunda parte del trabajo, explicaremos la realidad de esta idea en la actualidad y lo relacionaremos con los problemas de integración derivados de este pensamiento que han surgido en Francia y que permanecen hoy en día.

Palabras clave: inmigración, nacionalidad, ciudadanía, integración y francés.

Tout au long de ce Mémoire de Fin d'Études des informations ont été recueillies sur l'idée d'être français, le sens que cette idée porte en elle et la manière dont nous pouvons interpréter ce concept aujourd'hui. Tout ceci est soutenu par la théorie de l'iceberg culturel d'Edward T. Hall, puisqu'en se concentrant sur la partie invisible de la culture française, la partie inconsciente, on trouve les croyances, les valeurs et certains modèles de comportement qui nous aident à mieux comprendre les idéaux culturels de cette nation.

Dans une première partie plus historique, nous verrons comment a évolué cette notion d'être français au cours des siècles. Et, dans une deuxième partie du document, nous expliquerons la réalité de cette idée dans l'actualité et nous la mettrons en relation avec les problèmes d'intégration qui sont apparus en France et qui demeurent vivants aujourd'hui à la suite de cette pensée.

Mots clés : l'immigration, la nationalité, la citoyenneté, l'intégration et le Français.

TABLE DE MATIERES

1. JUSTIFICATION

2. INTRODUCTION

3. ETRE FRANÇAIS AU COURS DES SIECLES

3.1 Les origines de la France

3.2 XVIe siècle

3.3 XVIIe siècle

3.4 XVIIIe siècle

3.5 XIXe siècle

3.6 XXe siècle

4. LES FRANÇAIS AUJOURD'HUI ET L'INTEGRATION

5. CONCLUSION

6. BIBLIOGRAPHIE

1. JUSTIFICATION

Parler de la culture d'un pays pourrait nous paraître facile puisque nous sommes habitués à la connaissance de ce qui est le plus évident à son égard. Nous connaissons les notions de base qui la rendent différente de la nôtre mais, nous n'arrivons jamais à fouiller dans son intérieur. Et cela signifie que nous nous faisons une idée erronée de tout un peuple, de tout un pays, parce que nous n'avons pas été en mesure de comprendre correctement et pleinement sa culture.

J'ai choisi d'étudier ce sujet puisque j'avais déjà entendu parler d'Edward T. Hall et les recherches qu'il a effectuées pour comparer la culture d'un pays avec la figure d'un iceberg qui se trouve immobile dans l'Océan mais qui a une fonction très importante.

J'ai été très frappée par son étude donc je voulais orienter mes recherches vers une idée qui se cache dans cette partie de la culture que le chercheur appelle la culture invisible. Cette partie de la culture qui est moins facile à découvrir car comme l'iceberg, elle se trouve invisible par-dessous la mer.

En se focalisant sur la France, sur sa culture ; la proposition de travailler sur l'idée de ce qu'est un Français est apparue. Et cela m'a semblé être la meilleure manière de creuser dans sa culture. Par conséquent, l'objectif de ce travail sera de répondre à la question suivante : qu'est-ce qu'être Français ?

Il peut sembler que nous soyons tous très clairs sur ce que représente cette idée d'appartenance à un peuple qu'il s'agisse du peuple français, l'espagnol ou même le peuple iranien. Mais tout n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Et surtout la notion de francité, qui a fait l'objet de nombreuses controverses tout au long de l'histoire de France et continue aujourd'hui à faire l'objet de recherches, de débats, de conférences...

2. INTRODUCTION

La théorie qui a été conçue par l'anthropologue et chercheur d'origine américaine appelé Edward Twitchell Hall, est l'une des meilleures études que nous avons jusqu'à aujourd'hui en nous aidant à comprendre les dessous de n'importe quelle culture, même la plus complexe d'entre elles.

Nous sommes en train de parler de la théorie de l'iceberg, ou comme il l'appelait « the iceberg analogy of culture », une analyse qui a développé en 1976.

Après de multiples analyses interculturelles, il a divisé dans cette étude la culture en deux parties, en nous donnant à nous l'occasion de réaliser ce partage avec toutes les cultures existantes et à trouver dans le monde.

La première partie est celle qui est visible à nos yeux, la partie émergée de l'iceberg, où T. Hall situe les comportements et quelques croyances. Cela constitue un 10 % de la culture en total. Et, le deuxième composant, est la partie invisible de l'iceberg, celle qui est couverte par la mer et qui comprend la culture inconsciente. C'est-à-dire, la partie la plus difficile à voir et interpréter dans une culture, où l'anthropologue place des croyances, des valeurs et quelques modèles de comportement de la société.

Quand nous voyons et nous commençons à constater des phénomènes dans une autre culture, dans ce cas dans la culture française, les premières marques que nous voyons sont peut-être l'art, la musique, la langue ou les vêtements. Et tout cela est inclus dans la culture externe.

En revanche, la culture interne, celle à laquelle nous nous intéressons, contient les croyances, les valeurs, les perceptions et les principes fondamentaux. Elle représente le 90% de la culture d'un pays.

Cette dernière étant beaucoup plus étendue, recueilli de nombreuses idées comme le principe d'être Français. Cette notion comprise dans la partie non immergée de l'iceberg sera au cœur de ce document.

3. ETRE FRANÇAIS AU COURS DES SIECLES

Comme je viens d'annoncer, le sens que cette idée d'être Français porte en elle ce n'est pas facile à définir. Mais nous allons résoudre cette question de la meilleure façon possible dans ce document.

Tout d'abord, est-ce que c'est possible de définir exactement « l'être français » ? Cette notion comporte en elle des éléments communs à tous mais d'autres qui rendent unique et différente chaque personne.

Nous dirons que même si ce n'est pas de manière exacte car chaque personne est différente et aura sa propre définition, nous pouvons définir de manière générique ce qu'est c'est être Français.

Mais qu'est-ce qui fait que quelqu'un soit Français ? La langue ? Pour être le bien le plus commun qui les attache tous ensemble ? Ou la cuisine ? Les droits communs ? Les devoirs ? Ou peut-être la culture ?

Par quel raisonnement une personne qui est française peut-elle le démontrer ? Parce qu'elle est née en France ? Parce qu'elle a un parent ou un ancêtre français ? Mais ce parent, cet ancêtre, comment est-il lui-même devenu français ? Était-il lui-même né en France ? Avait-il aussi un parent, un ancêtre français ? Avait-il épousé une Française ? Ou avait-il été naturalisé ? (Weil, 2005, p.9)

Bien que nous examinions par exemple l'entrée donnée dans certains dictionnaires : Larousse(s.f.) montre que « De France » ou Le Robert (s.f.) signale « Personne de nationalité française » ; ici notre doute pourrait être résolu en s'en tenant à ces définitions. Mais comme c'est un sujet si complexe à préciser nous ne pouvons pas être satisfaits.

De plus, nous devons aussi chercher l'origine du mot, quand apparaît ou est prononcé pour la première fois. Tout cela dans le but d'avoir une perspective au fil des siècles et comprendre comment une telle idée a évolué avec chaque événement, chaque période, chaque roi, chaque guerre, chaque réforme...

Le Point (2016) a noté que « Le Premier ministre a défendu jeudi sa vision républicaine de la citoyenneté française, selon laquelle « être français, c'est aimer la France », en refusant de distinguer les citoyens selon leurs origines, leur couleur de peau ou leur religion. » (párr. 1).

Mais est-ce vrai ce que le Premier Ministre a exprimé ? Cela a-t-il été le cas tout au long de l'histoire ? Pour contraster cela, nous allons remonter à la nuit des temps en suivant l'histoire du peuple français en réalisant un parcours à travers les différentes périodes au cours desquelles l'idée d'appartenir à un peuple et d'être appelé Français a émergé et s'est imposée dans la population.

3.1 Les origines de la France

Ce que nous connaissons aujourd'hui comme la France est née de l'influence des divers peuples dans l'Âge du Fer.

Les premiers à s'installer en France au VII siècle avant J.C étaient les Gaulois. Un peuple celtique d'origine indoeuropéenne qui était très uni contre les envahisseurs. C'est d'eux qui vient le nom de la Gaule, avec lequel ces terres étaient connues.

Ensuite, ce territoire se trouvait sous l'Empire romain, lorsque la Gaule a été conquise par les Romains, de l'année 58 à l'année 51 avant J.C. Ceux qui ont vécu ici ont été connus comme les gallo-romains. En plus, avec cette invasion de l'armée guidée par Jules César, le latin a commencé à se répandre sur tout le territoire.

Et, puis, avec la France médiévale, nous pouvons constater l'influence d'autres ancêtres appelés les Francs. Ce peuple a battu l'Empire romain bien qu'ils aient adopté ses piliers gallo-romains.

Également, ils ont favorisé l'émergence d'une nouvelle langue, mélange de latin et des variantes germaniques. Au fil des années, cette langue latine a été diversifiée en dialectes, jusqu'à devenir la langue française que nous connaissons aujourd'hui.

En effet, ils ont joué un rôle essentiel dans la naissance de la nation française. Ils ont donné leur nom à la France en lui apportant les trois premières races de ses rois. Les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. Ces chroniques familiales ont une origine troyenne par l'influence de Clovis, le premier roi des Francs saliens, qui en instaurant la religion chrétienne établit l'alliance des Francs. Ce qu'en ferait à la longue un futur royaume de France.

Finalement, au cours de différents conflits de pouvoir, le royaume a été divisé en petits états féodaux où le peuple carolingien s'est soulevé avec l'avènement de Charlemagne. Et, après les Carolingiens, la lignée royale des Capétiens s'est imposée comme souveraine.

La France s'est faite, à partir des rois capétiens, en francisant des populations non franciennes : le francien était le dialecte d'oïl de l'Ile de France et de l'Orléanais qui, en s'imposant et se surimposant sur les multiples autres dialectes d'oïl et d'oc, est devenu le français. (Morin, 2014, « La francisation continue »)

En dehors de ce peuple franc, d'autres peuples germaniques sont également arrivés sur ces terres, comme les Normands. Au fil du temps, tous ces peuples ont rejoint les populations autochtones et se sont convertis au christianisme au fil des siècles. « Gallo-romaine, franque ou troyenne, la France comme le disait le général de Gaulle « vient du fond des âges » : elle se définit d'abord par une communauté d'origine, diverses il est vrai, mais clairement européenne et chrétienne. » (Le Gallou, 1987, p.1225).

Les ancêtres étaient très divers et tous n'étaient pas catholiques, puisqu'il y a eu des païens, des juifs ou des protestants. Mais même si la France n'a pas eu seulement de racines chrétiennes, elle possède une longue tradition catholique qui s'est reflétée au cours des siècles.

3.2 XVIe siècle

En laissant de côté les origines de la population française, ce siècle a son importance dans l'histoire car il reflète les idées de la société de l'Epoque moderne.

Au début du siècle, ces trois conditions étaient nécessaires pour être reconnu comme un Français : naître dans le royaume français, naître de parents français et habiter en permanence dans le royaume. Cependant, le roi avait le privilège de donner des lettres de naturalisation. Un pouvoir qui a été établi après François I et dont la naturalisation faisait d'un étranger un Français en lui permettant d'avoir les mêmes privilèges, libertés et droits que les Français de souche nés sur le territoire.

En dehors de cela, nous pouvons ici remarquer quatre événements différents qui ont contribué à l'évolution de cette conception de la francité.

En premier lieu, grâce à l'évolution de la langue le roi François Ier a constitué le français comme langue officielle de la nation. Un fait remarquable car il crée un lien entre les citoyens.

En deuxième lieu, au milieu du siècle, les Guerres de Religion éclatent, influencées par les idées apportées par la doctrine calviniste qui pénètre toute l'Europe et qui défend le pouvoir de Dieu avant toute chose. Avec ceci le protestantisme du roi Henri IV est pris de manière offensive contre le catholicisme et comme une trahison de la francité. C'est pour cela qu'il lui a fallu se convertir au catholicisme.

Troisièmement, en examinant certains textes de l'époque qui parlent de religion comme celui de François Pigenat ou de Jean de Caumont, nous percevons le catholicisme comme un attribut essentiel de la nation française.

Avec le texte de François Pigenat, l'auteur du pamphlet L'aveuglement et prédicateur de la Ligue parisienne, nous observons comment l'auteur est un médiateur de la notion peuple/nation, qui englobe tous les Français sans exclusion.

C'est ainsi que Pigenat passe à la question de savoir si les catholiques peuvent élire un nouveau roi : « Pensons en enfants du Père, pensons à l'honneur de Dieu seul, essayons de voir qui doit être notre roi — et celui qui le doit être, comme appelé de Dieu, par la voix du peuple. » Avant de continuer, nous retenons que, a) rien n'empêche de voir que le mot « peuple » est équivalent au mot « nation » (natio) ; b) l'idée de peuple/populus = nation /natio sert de base pour le discours entier ; c) peuple/populus = nation /natio dépasse les limites des états ; d) le discours dans son ensemble est fortement ancré dans le contexte vétérotestamentaire. (Dmitriev, 2010, p.335)

Finalement, en tant que quatrième point, à la fin du siècle nous pourrions trouver deux tendances qui défendent l'identité nationale ou l'identité catholique. Les premiers sont pour l'unité nationale et ne font pas attention aux conflits religieux.

Dans le cas des discours nationaux identitaires, il s'agit de partager l'idée ou une somme de représentations d'appartenance à un certain peuple, à une certaine nation, qui serait — comme porteur de sa propre identité culturelle (identité qui va au-delà du politique, du religieux, du territorial) — différente des autres nations (nationes) et peuples (populi). (Dmitriev, 2010, p.329)

Les autres sont pour l'unité religieuse en mettant la religion au premier plan, même s'ils doivent aller contre l'unité nationale.

La situation devient critique vers 1594-1595, lorsque la France se trouve devant la menace du démembrement du royaume par des « catholiques zelés, petit groupe de pression fanatique, prêts à assurer par tous les moyens la victoire de la religion, au détriment de la tradition et du gallicanisme, au détriment de l'Etat et de la France ». (Dmitriev, 2010, p.333)

3.3 XVIIe siècle

Dans cette période le concept de nation est devenu plus grand grâce à Louis XIII, dit « le Juste », avec la construction d'un empire colonial. Voici comment cela s'est fait face à d'autres pays qui étaient de grandes puissances mondiales. En faisant de la place pour l'expansion de la France.

A cette époque, comme l'explique Boyi Abel dans le livre Qu'est-ce qu'être français ? « Il suffisait de poser le pied sur le territoire du Royaume et de reconnaître le Roi comme souverain pour devenir Français et participer au destin national ! » (2020, p.1003).

3.4 XVIIIe siècle

Le XVIII siècle est une date extrêmement importante dans l'histoire de France. Nous pouvons y constater plus clairement cette idée de Français que les citoyens avaient, compte tenu des différentes circonstances qui se sont produites au cours du siècle et que nous allons voir ci-dessous.

Tout d'abord, il faut souligner que dans la première moitié du siècle, la France de Louis XIV a beaucoup attiré l'attention des autres pays. Toute l'Europe a posé les yeux sur elle et les pays ont été influencés par l'art, la littérature, la philosophie et même les coutumes de la société de référence.

La langue française est devenue la langue universelle des gens bien élevés et les idées de Voltaire ou de Rousseau issues de l'Éclaircissement ont contribué à ce que la France soit considérée comme le pays le plus riche au monde.

Ensuite, avec l'émergence du patriotisme en 1750, Paris est devenue la nouvelle Rome. Ce sentiment de liaison avec la patrie a consolidé la position de la France face à toute l'Europe. « Être instruit, être idéaliste et généreux, croire au progrès, apprécier le

raffinement et la beauté : tout cela était synonyme d'être français. » (Zeldin, 2017, Une nouvelle Rome).

Dès la seconde moitié du siècle, nous pouvons constater que les événements changent et que l'Ancien Régime, le gouvernement de Louis XVI, est désormais une deuxième priorité en fonction des besoins de la population. Bien que le véritable changement n'ait pas eu lieu avant 1770, lorsque l'idée que le temps de la monarchie était révolu.

Cette situation, ainsi que le mécontentement de la population, provoqué par Louis XVI et Marie-Antoinette et leur isolement, conduisent une foule à prendre d'assaut la prison de la Bastille le 14 juillet 1789 après avoir pris d'assaut l'arsenal de l'Hôtel des Invalides. Ces actes marquent le début de la Révolution française.

Au début, elle est tombée aux mains des Girondins. Lorsque la France a été déclarée une monarchie constitutionnelle, un certain nombre de réformes ont été introduites, notamment l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en août 1789, qui inclut le principe d'égalité.

Mais ceux-ci sont rapidement renversés par les Jacobins, qui abolissent la monarchie et fondent la première République en 1792 qui finira par disparaître avec le gouvernement de Napoléon.

Avec cette révolution, l'idée que la France a comprise était celle d'universalité. Cette pensée qui a inspiré tant de gens comme les condamnés, les persécutés ou les exilés dans le monde entier.

Dans ce cadre, elle a entraîné la plupart des changements que la France moderne a connus. De nouveaux termes comme « le Français » ont vu le jour et certains piliers importants de l'histoire de France ont été établis, représentant aujourd'hui des symboles de lutte et d'unité.

La première chose qui ressort de cette Révolution est que le mot « Français » apparaît pour la première fois. « C'est sous la Révolution que pour la première fois le Français est défini. A cette date, le mot même de nationalité n'existe pas. On emploie alors le terme de « qualité de Français... » (Weil, 2005, p.10).

Également, la Révolution française a apporté à la francisation une légitimation républicaine : en opérant une substitution de souveraineté, le peuple se proclame souverainement "grande nation" à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 où les représentants de toutes les provinces déclarent solennellement leur volonté d'être français. (Morin, 2014, La francisation continue)

Aux débuts de la Révolution, la frontière entre nationaux et étrangers est difficile à fixer. On ne peut être citoyen sans Être français, mais pendant quatre ans-de 1790 à 1794- on est naturalisé français, quand on est étranger, automatiquement, en résidant en France. (Weil, 2005, p.12)

Ce processus de la francisation des peuples et d'ethnies hétérogènes a conduit à une intégration majeure de tout le peuple. Le fait de se déclarer citoyen de la nation n'a pas impliqué la dissolution des identités provinciales. Seule une subordination a été effectuée et les deux identités, nationale et provinciale, coexistent dans une double nationalité.

En outre, en ce qui concerne la signification du mot « citoyen », elle a pris une plus grande importance en acquérant une signification nationale. On se déclare citoyen français et non citoyen de Lyon, de Nantes ou de Poitiers. Et avec cela, une frontière a été établie parmi étrangers et nationaux en posant les bases de l'Etat-nation. Bien qu'il soit vrai qu'à la fin du siècle, suivant le modèle de l'idiologie, la citoyenneté est accordée aux étrangers. Mais tout au long du siècle, la question du droit de vote restera réservée aux seuls Français majeurs.

Quelques mois plus tard, la définition du Français, inspirée de la jurisprudence d'ancien droit, entre dans la première Constitution du 3 septembre 1791 : « sont citoyens français ceux qui sont nés en France d'un père français, ceux qui, nés en France d'un père étranger, ont fixé leur résidence dans le royaume ; ceux qui, nés en pays étranger d'un

père français, sont revenus s'établir en France et ont prêté le serment civique ». (Weil, 2005, p.20)

En quelques mots, jusqu'à ce point, le droit du sol prévalait sur tout le reste. C'était un signe d'allégeance au roi. Toute personne née sur le territoire et ayant un domicile était Français.

En outre, en vertu de la première Constitution de 1791, le titre de citoyen pouvait être accordé par l'Assemblée nationale aux étrangers domiciliés en France.

Les choses changent pour les étrangers arrivés en France après le 21 septembre 1794, avec l'entrée en vigueur de la Constitution du 5 fructidor an III (1795) : la naturalisation cesse d'être automatique. Pour devenir français, un étranger doit, après avoir atteint l'âge de 21 ans, effectuer une démarche volontaire : il doit d'abord déclarer son intention de se fixer en France, puis y résider pendant sept années consécutives. (Weil, 2005, p.25)

Dans ces Constitutions, la seule qui distingue la notion de Français de celle de citoyen est celle de 1791. Dans les autres, celles de 1793, 1795 et 1799, c'était la même définition pour les deux concepts.

Par ailleurs, un autre aspect important à noter est que pendant cette période révolutionnaire, la devise française de « Liberté, Egalité et Fraternité » a été proclamée pour la première fois. Elle est née de la lutte pour se libérer d'une monarchie tyrannique. Elle était considérée comme une expression qui englobait les droits et les libertés de tous les Français et, comme aujourd'hui, elle luttait contre les inégalités et les abus de pouvoir.

Bien qu'elle ait été remise en question, elle a fini par être imposée sous la IIIe République. La devise tombe en abandon avec l'Empire napoléonien mais réapparaît au XIXe siècle avec la révolution de 1848. Et lorsqu'elle a été établie dans la Constitution de 1958, elle est devenue partie intégrante du patrimoine national et a été définie comme un principe essentiel de la République.

Outre la devise, les idéaux qui sont liés à cette période sont chargés d'honneur. Il existe un hymne national, la Marseillaise, le drapeau tricolore et le 14 juillet est célébré nationalement comme la commémoration de la prise de la Bastille, symbole du début de cette révolution.

En complément, nous pouvons apprécier comment avec la Révolution, on s'intéresse plutôt à la souveraineté du peuple qu'à cela de Dieu comme cela avait été fait jusqu'alors. Et cette rupture est plus visible parce qu'il y a moins de sentiment d'appartenance étant donné qu'il est plus difficile d'avoir le sentiment de faire partie d'un groupe.

Enfin, il convient de mentionner la période de la Terreur de 1793 et 1794 où plusieurs libertés ont été annulées, comme la liberté religieuse où les cathédrales se sont transformées en temples de la raison. Aussi de nombreuses idées des Lumières qui avaient été promues dans la seconde moitié du siècle se sont effondrées, entraînant la disparition du développement commun avec l'Europe qui avait eu lieu au siècle précédent.

3.5 XIXe siècle

En raison des huit siècles de la dynastie capétienne et des deux siècles de la République, la France au XIXe siècle, s'ouvre aux autres pays et est constituée comme un Etat unitaire. En plus, avec l'accueil des immigrants à la fin de cette période et au début du XXe siècle, ce pays a accepté de les intégrer à condition de s'ouvrir en soutenant leur histoire et leur passé.

Mais avant l'arrivée des immigrants, nous pouvons souligner d'autres aspects importants qui ont également eu lieu au cours de cette période.

Premièrement, nous pouvons constater que les Français ont revendiqué leur appartenance à la haute société du monde, à une race distincte. Cette idée, contrairement au siècle précédent, les distinguait du reste du monde. Bien qu'ils doivent redécouvrir leur origine puisque c'est dans leur passé qu'ils puissent tracer les racines de leur futur.

Ils appartenaient à une nation unique, à une même patrie. Et ce pouvoir de rattachement à la nation française, où l'État-nation était associé à la nation, au pays et à la langue française, leur donnait un sentiment collectif de supériorité.

Ensuite, nous abordons la question de ce que signifie être un Français tout au long du siècle.

Du coup, l'article 2 de la Constitution de l'an VIII a des sens ou des effets différents selon qu'on l'applique avant ou après 1803. Avant 1803, cet article définit aussi qui est français : « toute personne née et résidant en France ». (Weil, 2005, p.27)

En 1799, la personne française est définie par la nouvelle Constitution. L'un est français par la naissance et s'acquiert la condition de français par l'adoption.

Il suffit dans le premier cas d'être né sur le territoire français d'un père français ou d'une mère française, ou même d'être né en pays étranger d'un père qui n'avait pas perdu la qualité de français. Dans le deuxième cas, l'adoption se prouve par un brevet, par des lettres de naturalisation. (Weil, 2005, p.27)

Après 1803, cet article de la Constitution de l'an VIII ne se lit plus que d'une traite et ne dit plus que ce qu'on y lit aujourd'hui littéralement : est citoyen (c'est-à-dire doté de droits politiques) le Français (mâle) né et résidant en France à l'âge de 21 ans sous condition d'inscription sur le registre civique. Et c'est alors le Code civil qui énonce qui est français : « l'enfant né d'un père français ». Mais cette victoire du *jus sanguinis* n'est obtenue qu'à l'issue d'une longue bataille qui débute en 1799 et qui voit finalement la victoire d'un vieux juriste de 76 ans, François Tronchet, sur Napoléon Bonaparte, Premier consul. (Weil, 2005, p.27)

Le jus soli et le jus sanguinis ont toujours été en conflit l'un avec l'autre.

Le droit du sol est un droit qui confère la nationalité à un individu en vertu du fait qu'il est né et habite sur un territoire donné. Il s'agissait du critère prédominant jusqu'à cette époque et exprimait à l'origine un lien de loyauté envers le souverain. Cette tradition n'est pas typique de la République, elle remonte à une coutume plus ancienne dans l'histoire. Il est cependant vrai qu'il est devenu un grand principe républicain qui s'est lentement imposé dans la société.

Au contraire, le droit du sang est le droit d'attribution aux enfants de la nationalité possédée par leurs parents, indépendamment de leur lieu de naissance.

Ces principes étaient déjà présents dans l'histoire du peuple français, mais ils sont devenus encore plus importants au cours de ce siècle.

La mise en place du droit du sang commence à prédominer au début du siècle, en 1803. Et il est établi que les Français vivant hors du territoire national conservent leur nationalité, ainsi que leurs enfants. De même, les enfants nés sur le territoire français de parents étrangers conservent la nationalité de leurs parents, mais à leur majorité, ils peuvent demander la qualité de français. En ce qui concerne les étrangers qui ne sont pas nés sur le territoire français, ils ont également la possibilité d'obtenir la nationalité de plein droit en déposant une demande, dont le délai de traitement est de dix ans.

Grâce à cette disposition, la naturalisation des étrangers entre en scène. Bien qu'il s'agisse d'une procédure très lente et coûteuse, la plupart des étrangers ont renoncé à en faire la demande et ont opté plutôt pour un statut plus favorable pour eux, qui est l'admission à domicile jusqu'en 1889, date à laquelle elle a été abolie.

L'« admission à domicile » devient donc vite un statut particulièrement attractif. Instituée par l'article 13 du Code civil, c'est au départ une mesure de police qui permet de sélectionner les étrangers autorisés à s'installer en France tout autant qu'une mesure visant à accueillir « les hommes vertueux et utiles » et à protéger l'étranger ayant transporté son domicile en France, « si la législation de son pays le déclarait déchu des droits de cité par [ce] seul fait ». (Weil, 2005, p.41)

Ce statut est d'abord une demande écrite libre, puis une formulation-type. Cependant, avec l'adoption de la nouvelle loi en 1889, cinq ans après l'avoir obtenue, toute personne qui n'a pas demandé la naturalisation a un statut invalide.

Concernant les mariages entre Français et étrangers, contrairement à la période de la révolution, la femme française qui épouse un étranger finit par prendre la nationalité de son mari.

Tout cela a changé au moment de la révolution de 1848, lorsque le gouvernement provisoire de la République a naturalisé tous les étrangers qui vivaient en France depuis cinq ans ou moins. Toutefois, ce décret ne favorise pas les naturalisations. L'admission à domicile reste l'option principale. « Au total, trois fois plus d'admissions à domicile que de naturalisations sont sollicitées et obtenues entre 1849 et 1889. » (Weil, 2005, p.45 et 46).

Dans un autre ordre d'idées, avec la loi de 1889 tout change à nouveau lorsque le jus soli réapparaît. « Après presque un siècle d'effacement, la nouvelle loi rétablit le droit du sol au cœur de la législation française de la nationalité puisque, parallèlement à la filiation, la nationalité française s'attribue à nouveau par la naissance sur le territoire. » (Weil, 2005, p.60).

Tout au long du siècle, la France évolue sur le code de la nationalité. Après la Révolution, le droit du sang prévaut mais il est affaibli et remplacé par la réapparition du droit du sol notamment en 1851 et 1889.

Pour finir, l'arrivée massive d'immigrants au milieu du siècle est également un développement très important dans le territoire.

En raison de la faiblesse de la démographie et du manque de main-d'œuvre moins chère, la France est devenue un pays d'immigration, le premier pays d'Europe à le faire. Ce développement a été facilité par la III République, qui a été établie en 1870, en coïncidence avec le déroulement de la Révolution Industrielle.

En 1876, les étrangers représentent 1,7% de la population totale de la France, soit 655 036 personnes. Dix ans plus tard en 1886, la population étrangère a doublé, puisqu'elle atteint 1 127 000 étrangers, soit 3% de la population totale. (Weil, 2005, p.53)

Les premiers immigrants arrivent des pays voisins à la recherche de travail. Ils n'étaient pas considérés comme une menace en raison de leur proximité par la culture ou la religion.

En outre, ils n'ont pas eu de grandes difficultés à s'intégrer et à s'habituer à la société française généralement.

En premier lieu, le XIX^{ème} ignorait le tourisme de masse et le contrôle des frontières était strictement assuré : le séjour en France d'étrangers, susceptible d'y faire naître leurs enfants et donc d'en faire des Français, était donc plus facilement cadré qu'aujourd'hui. Ajoutons que les immigrés de l'époque, Italiens ou Belges, étaient issus de pays voisins, peu éloignés des Français par la culture et proches par la religion. (Le Gallou, 1987, p.259)

Mais l'intégration n'a pas toujours été aussi facile et évidente qu'on pourrait le croire. Par exemple, avec l'avènement de la crise économique des années 1880, les étrangers étaient considérés comme des délinquants. C'est pourquoi parfois, ne se sentant pas intégrés aux Français, ils préfèrent rester étrangers et ne pas obtenir la citoyenneté par naturalisation.

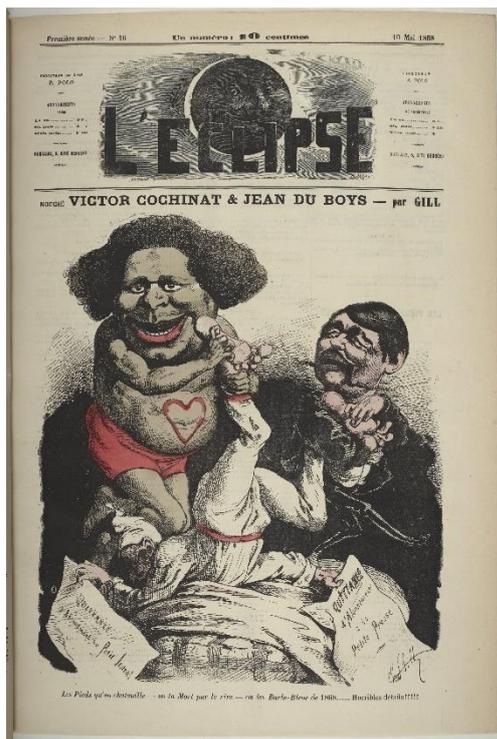
La cohabitation entre les Français et les étrangers de l'époque, les Italiens, n'est pas toujours évidente. Ces derniers sont parfois victimes de xénophobie. « *On leur disait : 'Macaroni, si t'es pas content, tu retournes en Italie'* », raconte Marcel Conti, 86 ans, sur la base des souvenirs de son père venu d'Italie. (Badeau, 2019, Main-d'œuvre étrangère)

Mais en complément, cette immigration est devenue un problème pour l'Europe dans son ensemble. L'arrivée massive d'immigrés des pays voisins comme l'Italie ou l'Espagne mais aussi de pays plus lointains, comme l'Afrique du Nord, n'a pas été gérée d'une bonne manière.

La réalité des immigrants de ces pays lointains, des immigrants noirs, était très dure. Ils ont d'abord été esclaves jusqu'à l'abolition définitive de l'esclavage en 1848. Ils

ont ensuite occupé des emplois de rang inférieur à l'époque, tels que les domestiques, les perruquiers ou les artisans. Mais à compter de l'époque de la Restauration, l'angle anti-esclavagiste se répandre de façon progressive dans l'opinion publique. Cependant, les préjugés envers la couleur de peau vont continuer et ces citoyens vont avoir des problèmes d'intégration à cause du racisme.

L'exemple du journaliste et avocat martiniquais, Victor Cochinat, est significatif. Muté en France en 1850, il sera un temps secrétaire d'Alexandre Dumas. Rédacteur en chef du Figaro-Programme, il est aussi chroniqueur théâtral au Nain jaune. À la suite d'un article critique, V. Cochinat est traité de « bamboula » par le poète Léon Valade. Victime du racisme lié à sa couleur de peau, il subit une caricature par Gill faisant la couverture du journal L'Éclipse du 10 mai 1868 suivi d'un poème satirique et clairement négrophobe. (Lozère, 2019, p.4 et 5)



« Figure 1 : Caricature à Victor Cochinat »

La conclusion que l'on peut dégager de ce siècle est qu'il fera attendre véritablement au siècle suivant, où nous pourrons entrevoir à la communauté noire et

d'autres communautés moins souvent mentionnées être interconnectées et se former au territoire français.

3.6 XXe siècle

La plus grande prospérité de l'histoire de ce pays s'est produite au XXe siècle grâce à la puissance que lui conféraient ses nombreuses possessions coloniales.

Le début du siècle est marqué par la Belle Époque, une période de grands progrès sociaux, économiques, politiques et même technologiques. Elle dure jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale.

La première moitié du siècle a été marquée par les deux Guerres Mondiales. La Grande Guerre, qui a duré de 1914 à 1918, a laissé derrière elle un pays affaibli, avec de nombreuses victimes et des dégâts matériels dans tout le territoire. C'est également la principale cause du ralenti démographique, qui a attiré la première vague d'immigration en provenance d'Europe, mais aussi d'Asie et d'Afrique du Nord, comme l'Algérie. Alors que les migrations européennes sont de plus en plus remplacées par celles qui proviennent des colonies.

De plus, cette arrivée est due aux besoins de main-d'œuvre dans les mines ou les usines, mais ce sont surtout de nombreux immigrés qui viennent rejoindre les bataillons de marche de la Légion Étrangère. Ce fait a permis à l'État de contrôler leur recrutement puisque depuis la déclaration de guerre, des mesures de contrôle ont été mises en place. Les étrangers étaient obligés de demander un permis de séjour.

Cet afflux de migrants suscite un débat sur le droit de la nationalité et la francisation des immigrés. Après la Grande Guerre, la nationalité française devient un moyen d'action en matière de politique démographique et l'idée d'être français sera toujours orientée dans ce siècle vers la distinction avec les immigrants.

Une autre remarque importante à faire à la suite de cette guerre est que le racisme atteint son apogée.

Le racisme atteint son paroxysme après la Première Guerre mondiale. Il est très justement décrit par les auteurs. « *L'Etat décide de conduire lui-même [sa] politique de migration et de faire le tri, de sélectionner ceux que l'on veut voir venir* », rappellent-ils. (Bodeau, 2019, Critères culturels)

Mais sur quoi fondent-ils leurs politiques ? Sur quels critères ? Sont-ils raciaux, culturels... ? A l'époque où ils se trouvaient, ils le faisaient sur la base des caractéristiques de chaque peuple, de chaque ethnie, si elles étaient très différentes de leur culture, de leur mode de vie... A travers ces facteurs, nous pouvons voir le racisme qui est déjà enraciné dans le pays et qui continuera à se développer tout au long du siècle.

Il est vrai que l'on peut observer différentes réactions publiques. Tous les migrants ne sont pas perçus de la même manière. A l'époque, il n'était pas aussi curieux de voir un Européen retraité marcher dans la rue que de voir une Algérienne habillée différemment sur le pas de sa porte. Le choc culturel était différent.

Les Polonais ? Non, car « *très différents de la population française par leurs caractéristiques physiques et leur ethnie* ». Ce sera pourtant l'une des nationalités les plus représentées parmi les immigrés arrivés en France au début du XXe siècle. Les Russes ? Non plus, tant « *leurs enfants sont résistants à l'assimilation* ». (Bodeau, 2019, Critères culturels)

Dans les années qui suivent, un aspect qui accentue encore ces différences est la crise économique de 1929, qui se fait sentir en France. « La xénophobie progresse au moment où le recensement de 1931 comptabilise 2 715 000 étrangers, soit le chiffre record de 6,58 % de la population française. » (Weil, 2005, p.80).

Face à ces chiffres, l'idée se fait jour de réformer les politiques d'immigration et de nationalité à partir d'un autre point de vue, celui de l'origine de l'étranger.

Entre autres, René Martial, médecin nommé spécialiste de l'immigration, cherche une nouvelle méthode pour la sélection de l'immigration en fonction de l'origine.

L'approche « scientifique » des groupes humains lui permet d'affirmer que la race française est, comme toute « race », « l'ensemble d'une population dont les caractères psychologiques latents ou manifestes (langue en particulier) et les traits anthropobiologiques constituent dans le temps (histoire) une unité distincte ». (Weil, 2005, p.84)

Mais il faut déclarer que jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, cette politique migratoire en matière de nationalité est désordonnée et variée dans ses principes.

En outre, des réfugiés arrivent d'Allemagne et d'Autriche et leur asile est parfois mal perçu parce que l'on a l'impression que ce sont eux les responsables des conflits en France.

Enfin, avec l'arrivée des réfugiés chassés par Hitler, il est nécessaire d'établir une différence claire entre l'immigration volontaire, que ce soit pour le travail ou pour d'autres raisons, et l'immigration imposée, qui est celle des réfugiés fuyant leur pays d'origine.

La France se rétablit progressivement, mais l'entre-deux-guerres ne dure pas longtemps, car l'Allemagne nazie détériore à nouveau la situation en envahissant le territoire français au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, de nombreux étrangers arrivés auparavant en France quittent le pays, comme les travailleurs algériens ou se font discrets comme Picasso.

Avec cette guerre, la France est divisée en deux : le nord est soumis à l'Allemagne et le sud au régime de Vichy, nom donné au régime politique mise en place par le maréchal Pétain de 1940 à 1944.

Le régime fasciste de Vichy veut réparer les erreurs du passé et restreindre les naturalisations par une politique raciale menée par le gouvernement. Il se résume à 15 154

dénaturations. Par conséquent, ils ne procèdent qu'à quelques centaines de naturalisations par an.

De surcroît, il existe un déclassé total à l'égard des Juifs français sans exception et les étrangers juifs ne bénéficient pas du droit d'asile.

Bien entendue, leur priorité est la mise en place d'une nouvelle législation sur la nationalité, qu'ils ont l'intention de développer au cours des années qui suivent.

En définitive, il est clair que la loi de Vichy est en rupture avec tout ce qui a précédé.

En juin 1944, des projets du régime de Vichy il ne reste que les 15 154 hommes, femmes et enfants privés de leur nationalité française. Parmi eux, une majorité de juifs dont la dénaturalisation aura contribué à la déportation en Allemagne. Durant quatre ans, plus d'un million de Français ont vécu dans la menace de perdre leur nationalité et, s'ils étaient juifs, dans la crainte fondée d'être livrés à l'occupant nazi. (Weil, 2005, p.133)

Avec son achèvement, la deuxième vague d'immigrants est arrivée dans le pays en raison du besoin de main-d'œuvre. En outre, des compatriotes d'outre-mer arrivent en France en raison de l'indépendance des anciennes colonies à la fin des années 1950.

Et plus encore, dans les années 1950, ils se sentent d'ailleurs autorisés à franciser les immigrés en exigeant qu'ils s'assimilent à l'identité nationale.

La seconde moitié du siècle a été marquée par un afflux massif d'immigrés et par la perte des colonies.

De nombreux immigrants d'Europe, d'Afrique du Nord et du Sud-Est asiatique sont venus pour travailler. Il s'agissait d'une migration de main-d'œuvre masculine, si bien que, plus tard, une politique de regroupement a été mise en place pour faciliter l'arrivée des autres membres de la famille, ce qui a eu pour effet d'accroître la population immigrée en France.

Il a été formulé au tant aux immigrés qu'à la population française qu'il s'agissait d'une migration temporaire, alors pourquoi s'installer et s'intégrer ? Le problème réside alors dans leurs enfants, une deuxième génération d'immigrés nés et élevés en France. C'est là que se pose le vrai débat sur l'intégration.

La rupture avec la politique raciste de Vichy est un processus difficile. Le Comité juridique est chargé d'annuler toutes leurs lois et de réexaminer toutes les décisions prises dans le cadre de la dénaturalisation.

Parallèlement, Georges Mauco, à la tête du Haut Comité, prépare une nouvelle législation sur l'immigration, qui est à nouveau envahie par l'approche ethnique, qui a donné lieu à un antisémitisme dont les réfugiés juifs ont subi l'humiliation. Celle-ci ne dure cependant pas longtemps. « A partir de 1953, et pendant plus de vingt ans, le critère de l'origine disparaît des débats sur la nationalité et des pratiques de naturalisation » (Weil, 2005, p.160), car elle est battue en brèche par l'élaboration d'un nouveau Code de la nationalité.

Soumis au garde des Sceaux, puis au gouvernement, enfin au Conseil d'Etat, le nouveau Code de la nationalité est promulgué le 19 octobre 1945, sans que le Haut Comité consultatif de la population et de la famille ait été consulté. (Weil, 2005, p.151)

Les modifications reflètent cette préoccupation démographique et la réalisation du contrôle de l'acquisition de la nationalité.

L'intérêt national et démographique prévaut lorsque l'on décide que désormais l'enfant né d'une mère française sera français, même s'il naît à l'étranger. L'intérêt démographique justifie aussi la restriction de la liberté de la femme étrangère qui épouse un Français : elle se voit attribuer automatiquement la nationalité française, sauf réserves expresses émises avant le mariage, alors que la loi de 1927 lui permettait d'exprimer explicitement un choix. (Weil, 2005, p.152)

En outre, la grande réforme de ces années est la loi du 9 janvier 1973, symbole du libéralisme, qui assure l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de nationalité.

Puis, dans les années 1980, le débat sur l'intégration a été accentué par l'émergence de la deuxième génération d'immigrés, ce qui a permis à la France de devenir multiculturelle en raison de la diversité des populations qui arrivent dans le pays. « Une série d'événements au cours des années quatre-vingts, ont amené l'opinion à s'interroger sur trois notions fondamentales de la République, la citoyenneté, la nationalité, la laïcité, provoquant l'intensification du débat sur l'immigration » (Gastaut, 2002, p.397).

Le débat à propos du vote des étrangers pose la question de la citoyenneté. Puis, avec la réforme du code de la nationalité entre les années 1980 et 1990, la nationalité est concernée et aussi, le port du voile à l'école soulève certaines inquiétudes qui mettent en cause la laïcité. Cela provoque différentes réactions et trois ont été les plus dominants à la fin du siècle.

La première était une opinion optimiste et d'acceptation totale de l'immigration. Gastaut (2002) montre comment Jean-Pierre Gouane a promis dès 1979 que la France deviendrait une France multiraciale à l'horizon 2000.

La même année, à l'occasion d'un colloque organisé par l'association France-libertés sur le thème, La France et la pluralité des cultures, le président de la République déclara à son tour : « La civilisation française s'est enrichie (...) chaque fois qu'elle a reçu sur son sol des étrangers porteurs d'autres cultures (...). Nous sommes français, romains, un peu germains, un peu juifs, un peu italiens, un peu espagnols, de plus en plus portugais, je me demande si déjà nous ne sommes pas un peu arabes... ». (Gastaut, 2002, p. 382)

La deuxième opinion est celle du refus total aux immigrés. Les Français sont ancrés dans la mentalité traditionnelle. Ils sont sous le choc de l'assimilation d'une culture si différente de la leur, telle que l'islam ; où l'on retrouve une xénophobie car comme ils estiment que ces minorités créent des problèmes, les rendent responsables de la violence et du chômage dans le pays.

Et, finalement, la troisième opinion est celle de l'acceptation partielle dont font partie des personnes qui ne sont pas totalement opposées aux migrants mais qui ne leur apporteront pas beaucoup d'aide pendant leur séjour dans le pays.

Ce double effet, à la fois positif et négatif avec les différentes opinions publiques, a eu pour conséquence que l'image d'une France multiculturelle soit vue dans les médias.

4. LES FRANÇAIS AUJOURD'HUI ET L'INTEGRATION

Au fil des siècles, nous avons vu que l'histoire de France était un processus complexe. « Au cours de toutes les périodes de l'histoire, la France s'est constituée tel un puzzle rassemblant des terroirs et des identités. » (Boyi, 2020, p.1426).

L'idée de ce que signifie être Français a évolué et s'est transformée au fil des événements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Tout cela a contribué à ce que la France soit aujourd'hui perçue comme un ensemble de valeurs, avec une même langue et un même territoire. A cela s'ajoute la liberté de choisir d'appartenir ou non à ces valeurs, à la formation de cette société, c'est-à-dire il y a donc une volonté d'intégration.

Les opinions sur ce que signifie être Français sont aujourd'hui très variées. Je dirais même qu'il y a autant d'opinions que de personnes. Mais il y a deux pensées clairement contradictoires qui mènent les Français. Une partie de la société pense que si les cultures autres que françaises ne s'étaient pas développées, elles n'auraient pas survécu dans le temps et que s'étant intégrées à travers les époques, elles appartiennent à la France et ont le même droit d'être françaises. Mais, au contraire, d'autres estiment que ce sont des sociétés qui ne s'intègrent pas et qui n'appartiennent pas à la communauté française. Cette pensée est très bien résumée dans cette expression : naître dans un avion ne suffit pas pour être aviateur.

Pour grandir en tant que pays, à ces pensées contradictoires s'ajoute l'idée d'apprendre à vivre ensemble, les uns à côté des autres, dans le respect des valeurs du pays.

Cependant, pour mieux comprendre le regard de la société sur ce que signifie être Français au XXI^e siècle, je vais clarifier les idées les plus importantes sur le sujet.

En ce qui concerne l'idée d'être Français aujourd'hui, il convient de noter que la Constitution actuelle en vigueur est la Constitution de 1958, qui fonde la V^{ème} République. Le premier article contient l'idée que le peuple souverain de la France est

composé de tous ses citoyens. Il assure l'égalité de tous devant la loi, sans créer de distinctions d'origine, d'ethnie ou de religion.

Par ailleurs, le code civil énonce toutes les modalités d'attribution de la nationalité à un citoyen. Il y a deux façons principales : la déclaration de nationalité si vous êtes marié avec un Français ou si vous avez un descendant aussi Français. Et, la naturalisation qui est soumise à diverses conditions. En général, l'enjeu le plus importante est la durée de résidence dans le territoire français.

Pour les immigrés, il existe de nombreuses lois et de nombreux changements au fil des années pour obtenir la citoyenneté. Actuellement, il existe principalement deux manières d'acquérir la citoyenneté :

- 1) A raison de la naissance : tout enfant né en France qui a au moins un parent français, deux parents apatrides ou dont un parent y est lui-même né, acquiert sa nationalité dès la naissance.

Mais, celui qui est né en France de deux parents étrangers acquiert la nationalité de plein droit à sa majorité avec la condition de résider dans le pays depuis cinq ans. Toutefois, à partir de l'âge de 13 ans, le mineur peut également faire cette déclaration.

- 2) Par déclaration : par exemple, pour les personnes mariées à un Français, elles peuvent obtenir la nationalité après une déclaration quatre ans après le mariage.

Ce petit résumé de la théorie n'est parfois pas réalisé tel quel dans la pratique, il y a plus de modifications et d'exigences envers les étrangers. De plus, certains d'entre eux ne se sentent pas seulement Français, mais tiennent compte de leur autre patrie, ils sont binationaux. « Aujourd'hui, la « bi-nationalité » semble mieux acceptée car, au fond, elle permet de faire cohabiter la nationalité du cœur, celle du pays d'origine, et la nationalité-pratique, la nationalité-commodité, celle du pays d'accueil. » (Le Gallou, Jean-Yves, 1987, p. 1081).

Sur un autre plan, la France est dotée de quatre piliers nationaux qui sont essentiels pour les citoyens et qui représentent le pays.

Quatre « piliers » me semblent constituer un code sociopolitique de la France – pour les Français et aux yeux du monde. Produits de notre histoire, ils inscrivent la permanence de la France, au-delà de l'Europe, dans le monde qui vient. Ils ont résisté à de nombreuses contestations, aux changements de gouvernements, de Constitutions, de régimes politiques. Ils sont autant une référence qu'un programme d'action toujours à réaliser. (Weil, 2014, p.7)

Le premier d'entre eux est le principe d'égalité qui a été transformé et renforcé pendant la Révolution et qui a une valeur constitutionnelle et exige l'égalité en droit pour tous. Le deuxième est la langue française, qui est la langue de l'État depuis 1539 et qui, au fil des siècles, a servi d'instrument d'unification culturelle en France. Le troisième est la mémoire positive de la Révolution. La France est le seul pays d'Europe à l'avoir et c'est encore aujourd'hui une référence majeure. Finalement, le quatrième est la laïcité. Dès 1905, elle s'est appuyée sur trois piliers : la liberté de conscience, la séparation de l'Église et de l'État et la liberté d'exercer toutes les religions, tous les cultes.

C'est une culture publique et civique de caractère laïque, et c'est cette laïcité qui seule est capable d'intégrer politiquement et intellectuellement les diversités ethniques. C'est la culture laïque qui constitue à la fois un des caractères les plus originaux de la France et la condition sine qua non de l'intégration de l'étranger. (Morin, 2014, p.111)

En complément de ces fondements, un autre aspect essentiel partagé par les Français est leur devise : liberté, égalité et fraternité. Elle résume les valeurs fondamentales qui entourent la société française. La liberté exprime le droit de vivre libre, sans oppression ni restriction induite. L'égalité énonce que toute personne, tout Français est égal devant la loi. Et, la fraternité implique un devoir de solidarité et de bienveillance à l'égard d'autrui.

Ce slogan est né lors de la Révolution française pour se libérer de la monarchie oppressive de l'époque. Mais, le sens a changé et a pris d'autres nuances au fil des années. Par exemple, la fraternité n'est plus seulement un attachement au pays, mais aussi au peuple, comme je l'ai mentionné précédemment. Outre le changement du principe d'égalité, la France étant devenue un pays plus hétérogène en termes de cultures, de religions... l'inégalité persiste aujourd'hui dans de nombreux domaines.

Ces interprétations changeantes à travers les époques ont fait qu'elle a des significations différentes pour différentes personnes. Si certains se sentent fiers de représenter les valeurs d'une France moderne, d'autres estiment que ces principes devraient être appliqués de manière plus authentique et qu'ils devraient s'adresser à tous de manière égale, car ils pensent que ce n'est pas vraiment le cas.

Toutes ces réflexions nous amènent à entrevoir les différentes réponses que les Français peuvent donner à la question : qu'est-ce qu'être Français pour vous ?

Il n'y a pas de réponse plus valable qu'une autre, il s'agit en réalité d'opinions très diverses qui reflètent la société française du XXI^e siècle.

C'est à partir de cette question qu'Éric Besson, ancien ministre de l'Immigration et de l'Identité Nationale, a lancé en 2009 un débat public sur l'identité nationale. Cette initiative a été largement soutenue par l'opinion publique mais a également suscité de nombreuses critiques.

Pour ce projet, un site web a été ouvert où tous les Français ont pu écrire ce qu'ils pensaient que cela signifiait pour eux d'être citoyens français. Toutes les réponses ont été collectées et c'était Besson lui-même qui en a présenté une synthèse lors d'un colloque en 2010.

Également, Éric Besson avait sa propre idée de ce que signifie être français et dans divers entretiens, interviews... il l'a expliquée. Ses propos pourraient se résumer ainsi : La France n'est ni un peuple, ni un territoire, ni une religion. Elle est un conglomérat de peuples qui veulent vivre ensemble. Il n'y a pas de Français de souche, il n'y a qu'une France de métissage.

À la suite de ce débat, des médias, la presse, des auteurs dans leurs livres, ont recueilli les différentes opinions des Français sur le sujet. Je voudrais ici en présenter quelques-unes parmi les plus intéressantes :

- 1) Dans l'ouvrage collectif : Qu'est-ce qu'être français ? plusieurs sont les extraits et opinions recueillis :

Tidjane Thiam, un dirigeant d'entreprise et ancien homme politique ivoiro-français exprime :

La France clairement peut être définie comme un territoire. Un espace géographique. Une histoire. Des femmes. Des hommes. Pour moi, elle est aussi et surtout, avant tout, une idée. Une aspiration. Comme telle, son essence et son identité ne reposent ni sur les gènes, ni sur la couleur de la peau ni sur l'apparence physique ou la couleur des cheveux. Cette France-là appartient autant aux parisiens de 1789 qu'à l'africain que je suis. (Montaigne, 2009, párr.11)

De la même manière, Marc Odendall explique :

Les Français ne semblent plus très bien savoir ce que signifie le fait d'être français. J'y vois là un déficit de volonté, car, pour être français, il faut le vouloir. J'y vois encore un déficit d'amour, car, pour être français, il faut aimer la France. J'y vois aussi un déficit de transmission, car, pour être français, il faut savoir ce qu'ont été les Français et ce qu'ils ont fait dans l'Histoire. J'y vois de plus un déficit de vision, car, pour être français il faut se projeter, en tant que nation, dans l'avenir. J'y vois enfin un déficit de générosité, car, pour être français, il faut penser en termes de collectivité avant de penser à soi. Or, dans sa manière d'être, le Français d'aujourd'hui semble bien loin de réunir ces traits de caractère : il ne semble pas réaliser qu'être français oblige. (Montaigne, 2009, "Etre français : un engagement, une responsabilité)

Et, voici une opinion d'une Espagnole appelé Ana Palacio qui a appartenu au gouvernement de Jose Maria Aznar en tant que ministre de Affaires Etrangères :

Je suis espagnole. L'Espagne est ma patrie, par sentiment et responsabilité. Je ne sais donc pas répondre à la question "Qu'est-ce qu'être français ?". Mais je sais que j'appartiens à une communauté universelle, comprenant tous ceux qui, à travers le monde et les temps contemporains, ont été marqués par la France, de liberté et de raison, et qui ne sauraient exister ni se comprendre sans elle. Cette communauté que le génie espagnol a su nommer : les 'afrancesados'. (Montaigne, 2009, "Afrancesados", par Ana Palacio)

- 2) Dans un autre essai politique appelé Qu'est-ce qu'être français ? nous pouvons trouver d'autres exemples comme :

Ce qui dit Cyril Benjamin Castro, intellectuel, conférencier et fondateur du mouvement Europe Populaire :

Aimer de toutes ses forces et de toute son âme son Pays, la France, ce n'est pas seulement aimer nostalgiquement ce qu'il fut, mais aimer passionnément ce qu'il va devenir et faire que ce devenir soit le plus heureux possible. (Boyi, 2020, p.1077 y 1082)

L'opinion de Pierre Mbas, président de Diembars Arena :

Cette notion peut et doit se manifester notamment par une reconnaissance personnelle comme faisant partie d'une nation, une appropriation des codes et des valeurs portées par cette nation et une volonté réelle et affichée de contribuer à préserver son image en son sein et à son rayonnement à l'international ; arborer fièrement ses couleurs, promouvoir sa culture et défendre son style de vie, aussi varié soit-il. (Boyi, 2020, p.1342 y 1347)

L'expression de Éric Roman, policier et secrétaire national du syndicat « France Police.

Je suis français, car nulle autre fidélité, issue de mes caractéristiques ou de mes goûts, ne prévaut à ma fidélité à la France, à mon appartenance à la communauté nationale : ni la couleur de ma peau, ni mon orientation sexuelle, ni mes choix politiques, ni ma religion, ni ma ville, mon département, département, ma région de naissance ou celle de mon cœur, ni un autre pays, ni une autre civilisation même si je l'apprécie ou, parfois, l'envie.(Boyi, 2020, p.1358 y 1363)

Et, finalement, l'opinion de Bruno Benjamin, président du CRIF, section Marseille-Provence.

Au-delà d'un sentiment personnel, au-delà d'un territoire commun, d'une langue partagée, l'attachement aux essences de la République, du triptyque qui la définit (liberté, égalité, fraternité) est ce point commun qui nous permet de nous unifier sur ces valeurs humanistes. (Boyi, 2020, p.1568)

Même si, sous l'effet de certaines de ces réflexions, les Français semblent plus ouverts que jamais à l'idée d'une bonne intégration de chaque citoyen, en se concentrant davantage sur les immigrés, il est indéniable que le processus d'inclusion dans la société française reste coûteux pour bon nombre de ces personnes.

Il est à noter que la France est le pays le plus généreux en matière d'asile en toute l'Europe en accueillant 200.000 étrangers chaque année.

En 2021, les chiffres approximatifs de naissance étaient : 75,1% pour l'enfant né de deux parents français, 14,3% pour l'enfant né d'un parent français et un parent étranger et 10,6% pour l'enfant né de deux parents étrangers.

En 2022, 7 millions d'immigrés habitaient en France, un 10,3% de la population totale.

En raison de ces difficultés d'intégration, l'utilisation du verlan, qui est une technique de création et d'utilisation de certains mots, est apparue il y a quelques années. Bien que son utilisation ait été limitée à la délinquance, la technique s'est progressivement étendue aux banlieues, car c'est là que vivent la plupart des immigrés. Ils ont créé leur propre langue. Se sentant différents et exclus socialement et culturellement, cet argot a eu pour fonction de leur donner une identité sociale. Ils se sentent différents et reflètent ainsi un fort sentiment d'exclusion.

Un autre exemple est celui de l'assimilation par l'éducation en référence à l'intégration. Les difficultés pour s'intégrer sont plus souvent rencontrées par les enfants. Par exemple,

la façon dont l'histoire de France est racontée à l'école semble plus étrangère, plus lointaine à l'élève qui a une ascendance immigrée qu'à l'élève qui est Africain d'origine pour qui l'esclavage peut évoquer en lui l'histoire colonisatrice de la France. Ou il peut sembler désagréable pour les Juifs de ne pas avoir été reconnus comme citoyens jusqu'à la Révolution et d'avoir toujours été remis en question. Ou encore, les musulmans peuvent ressentir que leur religion est toujours rejetée.

Il existe un problème évident d'intégration et il est important que les immigrés eux-mêmes comprennent qu'ils appartiennent à une classe sociale spéciale, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agit d'une sous-catégorie de citoyens. Même si la personne est née en France, il y aura probablement toujours une composante qui fera qu'elle se reconnaîtra comme l'enfant de parents étrangers et qu'elle le verra à travers le regard des autres.

Les immigrants sont identifiés comme des étrangers pour des raisons simples telles que leur apparence physique, leur prénom ou leur appartenance ethnique. Pour ces raisons, ils ne se sentent pas reconnus comme égaux et il leur est difficile de se débarrasser de l'étiquette qu'ils sentent sur leur dos et qui annonce leur différence. Il n'est pas facile de s'intégrer pleinement dans la société française en tant que simple citoyen, ce qui peut créer de graves problèmes d'intégration.

5. CONCLUSION

Se rapprocher avec la culture d'un pays lorsque l'on commence à s'intégrer en voyant cette partie culturelle cachée dont nous avons parlé au début du document en référence à l'iceberg d'Edward T. Hall., c'est ce qu'un immigré découvre en arrivant en France.

Mais dans son ensemble, la France est perçue aujourd'hui comme un pays de minorités ethniques, religieuses, raciales, de genre, d'âge... En se concentrant davantage sur ces différences, l'unité en tant que peuple n'est plus attendue. Dès lors, on peut se demander ce qu'ils ont tous en commun, les Français.

Au vu du parcours que j'ai effectué à travers les différentes époques, il est clair que la France d'aujourd'hui est un peuple métissé par ses origines avec les différents cultures, religions, modes de vie...qui font d'elle une même nation avec le désir d'être Français, avec une volonté de partager les valeurs communes à tous et à la culture française.

Ces dernières années, la France a pris conscience qu'elle était une société multiculturelle avec une longue histoire d'immigration. Bien qu'elle ne comprenne pas pleinement les contours de cette réalité.

La complexité des constructions identitaires est très présente, car elle conduit à un sentiment national. C'est pourquoi la notion d'identité a évolué au cours des siècles. On peut dire aujourd'hui qu'elle n'est pas seulement constituée par notre nationalité, mais aussi par la classe sociale à laquelle nous appartenons, notre religion, nos opinions politiques...

De nombreux facteurs définissent une personne et, par conséquent, la définition de l'appartenance à un peuple, en particulier les Français. Mais pour être honnête, je pense qu'aucune personne n'est pas en mesure de définir exactement ce que signifie être Français. Car si l'on vous demandait ce que signifie être une personne, seriez-vous capable de donner une définition qui nous englobe tous de la même manière ?

6. BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES :

Badeau. (2019). Quand l'immigration raconte l'histoire de France. *Echos (Paris, France)*.

ZELDIN, T. (2017). FRANCE (arts et culture) – les français en question. Encyclopaedia Universaelis.

Dmitriev, M. V. (2010). «Être catholique» et «Être français» dans certains textes de la fin du xvie siècle. *Revue d'Histoire De l'Église De France*, 96(2), 329-347.
<https://doi.org/10.1484/J.RHEF.3.41>

Lozère, C. (2019). Être noir en France » au XIX e siècle. *Dossier De l'Art*, (267), 58-61.

Gastaut. (2002). Citoyenneté, nationalité et laïcité: Le débat sur la France multiculturelle depuis les années 80. *Journal of International Migration and Integration*, 3(3-4), 381–.
<https://doi.org/10.1007/s12134-002-1021-8>.

Vianna, P. (2010). Être ou n'être pas (Français) : est-ce la (bonne) question ?
Migrations Société, 131, 3-10. <https://doi.org/10.3917/migra.131.0003>

Droit, R., Rachline, F., Montaigne, I., Droit, p. R., avec les contributions de Jeannette Bougrab, Luc Ferry, Max Gallo. [et al.], ouverture par François Rachline, & Institut Montaigne. (2009). *Qu'est-ce qu'être français ? suivies de entretien imaginaire avec montaigne*. Institut Montaigne.

LIVRES:

Hall, (1977). *Beyond culture / Edward T. Hall*. Anchor Books.

Perreau, B. & Scott, J. (2017). *Les défis de la République : Genre, territoires, citoyenneté*. Presses de Sciences Po. <https://doi-org.proxy.scd.univ-tours.fr/10.3917/scpo.perre.2017.01>

Jalkh, Jean-François; Le Gallou, Jean-Yves(1987). Être Français, cela se mérite (French Edition). Editions ALBATROS Paris. Recuperado de www.amazon.com

Boyi, Abel.(2020). Qu'est-ce qu'être français ?: Essai politique (French Edition) . Publishroom. Recuperado de www.amazon.com

Morin, E., & Morin, E. (2014). *Enseigner à vivre: Manifeste pour changer l'éducation*. Play bac.

Weil, P., & Weil, p. (2005). *Qu'est-ce qu'un Français ? : Histoire de la nationalité française depuis la Révolution* (Édition revue et augmentée. Ed.). Gallimard.

WEIL, Patrick. Etre français (L'Aube poche essai) (French Edition) (p. 13). Aube (De l'). Edición de Kindle. © Éditions de l'Aube, 2011 et 2014, pour la présente édition www.editionsdelaub.com

SITE INTERNET:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/es/viajar-a-francia/particularidades-de-francia/simbolos-de-la-republica/articulo/libertad-igualdad-fraternidad>

<https://www.gouvernement.fr/actualite/etre-francais-c-est-aimer-la-france>

Larousse. (s.f.) Français. En el Diccionario Larousse.fr. Recuperado el 30 de enero de 2023 en <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/français/35005>

Le Robert. (s.f.) Français. En el Diccionario lerobert.com. Recuperado el 30 de enero de 2023 en <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/francais>

https://www.lepoint.fr/politique/pour-manuel-valls-etre-francais-c-est-aimer-la-france-24-11-2016-2085532_20.php

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006117612/

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-conditions-et-modalites-de-l-acquisition-de-la-nationalite-francaise>

<https://www.institutmontaigne.org/blog/2009/10/09/366-la-france-est-une-idee-etre-francais-une-emotion-par-tidjane-thiam>

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#:~:text=Avec%20les%20personnes%20immigrées%20\(7,%2C8%20%25%20de%20la%20population.](https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#:~:text=Avec%20les%20personnes%20immigrées%20(7,%2C8%20%25%20de%20la%20population.)

VIDEO:

France Culture. (2019, 20 juin). Être français, c'est quoi ? pour Gary, Aznavour, Duras, Delon... [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=UP1ca8DzuR4&t=4s>

TancrededeHauteville. (2010, 19 janvier). Eric Besson :le peuple français n'existe pas !!
[Vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/uNC-hLSh9dU>

IMAGES :

Valade, Léon (1868). Victor Cochinat et Jean du Boys. [Image]. Retronews.
<https://www.retronews.fr/journal/l-eclipse/10-mai-1868/33/2494923/1>